

# CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 16 MAI 2014

## COMPTE RENDU



### **Etaient présents :**

Monsieur Vincent MORISSE, Maire ;

Mesdames et Messieurs Jeanne-Marie CAGNOL, Patrick VASSAL, Jean-Louis ROUFFILANGE, Patrice AMADO, Jean-Maurice ZORZI, Michel LE DARD, Julienne GAUTIER, Hélène BERNARDI, adjoints ;

Mesdames et Messieurs Jehanne ARNAUD, Michèle DALLIES, Jean-Marie TOUCAS, Paul GIRARD, José LECLERE, Josiane DE MOURGUES-DEVAUX, Catherine DEFRANCQ, Franck MANDRUZZATO, Charles PIERRUGUES, Stéfania QUIRAC, Françoise LUBERT, Véronique KERHOAS, Nathalie DANTAS, Pierre-Yves TIERCE, Sabine MIFSUD, Thierry GOBINO, Pascale CHEVREAU, conseillers municipaux.

### **Procurations étaient données de :**

Madame Micheline MARTEL à Monsieur Vincent MORISSE  
Monsieur Jean-Loup BONNEFOI-BOLLACHE à Madame Julienne GAUTIER  
Madame Evelyne PITTET à Madame Jeanne-Marie CAGNOL  
Monsieur Bruno PORPIGLIA à Madame Sabine MIFSUD

### **Etaient absents :**

Monsieur Michel FACCIN (arrive en cours de séance)  
Madame Yolande MARTINEZ  
Monsieur Eric PROVENSAL

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Pierre-Yves TIERCE



Monsieur le Maire ouvre la séance à 12 heures et donne lecture de quatre (4) procurations.

Monsieur le Maire précise que les procès-verbaux des Conseils Municipaux du samedi 29 mars 2014 et du mercredi 9 avril 2014 sont distribués en cours de séance.

## 1- SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - LOT DE PLAGE N° 7

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITE** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention confiant l'exploitation du lot de plage n° 7, plage du centre-ville, à la SARL OPILO, représentée par Messieurs MOLINARI et MONNI, dont la proposition de redevance est de 151 € le m<sup>2</sup>.
- D'approuver les termes du sous-traité d'exploitation, annexé à la présente délibération, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et s'achèvera le 31 octobre 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**Monsieur Michel FACCIN arrive au sein du conseil municipal.**

## 2- SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - LOT DE PLAGE N° 6

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITE** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention confiant l'exploitation du lot de plage n° 6, plage du centre-ville, à la SARL ROMANCE, représentée par Monsieur TIRABASSI, dont la proposition de redevance est de 90 € le m<sup>2</sup> ;
- D'approuver les termes du sous-traité d'exploitation, annexé à la présente délibération, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et s'achèvera le 31 octobre 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

~~~~~

La séance est levée à 12 heures 15. La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 5 juin 2014 à 19 h 00.

**NB** : Toutes les pièces annexées aux délibérations sont consultables au service de la commande publique.

